

UNE
VOIX DE
PATIENTS
FORTE POUR
AMÉLIORER
LA SANTÉ
EN EUROPE



*Forum des patients européen





SES MEMBRES, LE POINT DE DÉPART

13 associations de patients s'unissent pour créer le Forum des patients européen (FPE). Elles réalisent qu'elles ont besoin d'un cadre fort au niveau européen pour les représenter sur des questions communes relatives aux soins de santé. Elles rédigent une solide Constitution fondée sur la représentativité, la légitimité, la responsabilité, l'indépendance et la transparence.



2003

2000

CONSTRUIRE UNE ALLIANCE, MISE EN PLACE DES FONDEMENTS

Le FPE organise sa première conférence annuelle intitulée « Vers une meilleure santé en Europe ». C'est la première opportunité donnée à des groupes de patients de former des alliances et de jeter les bases de la promotion politique des droits des patients sur des questions communes.





PREMIERS ENGAGEMENTS ET VOLONTÉ POLITIQUE

Le FPE organise une seconde conférence annuelle intitulée « L'éducation et l'observance thérapeutique en matière de santé ». L'EPF s'engage dans des domaines politiques cruciaux, à savoir l'information aux patients, la responsabilisation des patients, la sécurité des patients et la qualité des soins.

4

2005

2000

LE **SECRÉTARIAT**, UNE ÉQUIPE DÉVOUÉE

Un secrétariat permanent est établi à Bruxelles. Son premier rapport annuel retrace l'historique des réalisations du FPE et de ses défis.



LE PLAN STRATÉGIQUE, UN TOURNANT DÉCISIF

Le FPE dresse un premier plan stratégique afin de pouvoir se développer efficacement au cours des 5 prochaines années. Il traduit sa vision des soins de santé, sa mission, ses valeurs à défendre et ses objectifs en mots et en actions.



2006

2007

2008

UN PREMIER PROJET, DE NOUVEAUX DÉFIS À L'HORIZON

Le FPE mène un premier projet financé par l'Union européenne : Value+. Ceci marque le début de l'engagement du FPE dans des projets européens visant à recueillir des informations factuelles de patients pour étayer ses positions politiques.





SON MANIFESTE DES PATIENTS, FORTE VISIBILITÉ AU SEIN DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le FPE récolte les fruits de la campagne « 150 millions de raisons d'agir » menée pendant une année et de son Manifeste des patients. 100 députés européens expriment leur engagement envers le FPE.

08

2009

20

JEUNES PATIENTS, LA VOIX DU FUTUR

En 2010, le Séminaire régional de promotion politique du FPE met les jeunes patients à l'avant-plan. Le groupe de jeunes patients est constitué pour examiner la façon dont leurs besoins peuvent être mieux pris en compte par les associations de patients.



soins de santé
transfrontaliers

essais cliniques

médecine
personnalisée

droits des
patients plus âgés

IMPACT POLITIQUE ET NOUVEAUX THÈMES

Le FPE renforce son impact politique dans les domaines de la santé à l'échelle européenne et nationale, en particulier par le biais de ses travaux sur les soins de santé transfrontaliers et les essais cliniques, et étend ses activités à de nouveaux thèmes politiques, comme la médecine personnalisée et les droits des patients plus âgés.

10

2011

20

DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS ET TRANSMISSION DES CONNAISSANCES

Le FPE transmet ses connaissances par le biais de son Programme de développement des capacités et de l'Académie européenne des patients sur l'innovation thérapeutique (EUPATI). L'objectif est d'informer davantage les groupes de patients et de renforcer leur capacité à promouvoir leurs droits. Cela leur permettra de devenir des acteurs efficaces dans tous les domaines touchant les patients, tant au niveau national qu'au niveau européen.





IL EST TEMPS DE TIRER DES LEÇONS ET D'ALLER DE L'AVANT

Le FPE fête son 10^{ème} anniversaire et adopte un nouveau logo démontrant son évolution en tant qu'organisation dont le nombre de membres et le mandat ne cessent de s'élargir.



Le FPE se prépare pour la prochaine période de programmation de l'UE avec un Plan stratégique 2014-2020 conçu en collaboration avec ses membres.



« Le FPE entre dans une nouvelle phase passionnante où il peut, grâce à ses réalisations passées et ses collaborations avec ses membres et alliés, mettre en œuvre un changement positif pour les patients de toute l'Union européenne. »

**| Anders Olauson, président du FPE,
et Nicola Bedlington, directrice du FPE**

À suivre...

QU'EST-CE QUE LE FPE ?



Le **Forum des patients européen** est une **organisation** qui regroupe des associations de patients travaillant dans le secteur de la santé publique et de la promotion politique de la santé en Europe. Les membres du FPE représentent des groupes de maladies chroniques spécifiques au niveau européen ou sont des coalitions nationales de patients.

Sa vision des soins de santé est un système de **très haute qualité**, dont l'accès est **équitable** et **centré sur le patient** pour **tous les patients** de l'Union européenne.

Sa mission est d'être, au niveau européen, la **voix de l'ensemble des patients**, en manifestant la **solidarité**, le **pouvoir** et l'**unité** du mouvement européen des patients. Le FPE vise à faire entendre une voix de patients **forte et déterminée** afin de placer le patient au **cœur** des politiques et des programmes de l'UE en matière de santé.



QUE FAIT LE FPE ?



Le FPE est une association de défense **sans but lucratif, apolitique et représentative**.

Le FPE aide à renforcer les capacités des associations de patients par le biais de séminaires éducatifs, d'initiatives politiques et de projets.

Le FPE coordonne des échanges de bonnes pratiques entre ces associations, tant au niveau européen qu'au niveau national.

Les programmes du FPE contribuent également à renforcer leur capacité de promotion politique et d'organisation.



QUELS SONT LES OBJECTIFS DU FPE ?



Cinq objectifs stratégiques pour assurer sa mission :

- ➔ **ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SOINS POUR LES PATIENTS**
Promouvoir l'égalité d'accès à une information et aux meilleurs soins de santé pour les patients de l'UE, les personnes qui en ont la charge et leurs familles.
- ➔ **IMPLICATION DU PATIENT**
Garantir au patient un véritable rôle dans l'élaboration de la politique, des programmes et des projets de l'UE en matière de santé.
- ➔ **POINT DE VUE DU PATIENT**
Faire entendre le point de vue du patient en ce qui concerne les droits de l'homme et la qualité de vie dans les développements intervenant au niveau de l'UE sur les aspects économiques de la santé.
- ➔ **DES ASSOCIATIONS DE PATIENTS STABLES**
Promouvoir des associations de patients représentatives, ouvertes, efficaces et stables.
- ➔ **UNION DES PATIENTS**
Alimenter et promouvoir la solidarité et la cohésion au sein du mouvement européen des patients.



COMMENT DEVENIR MEMBRE DU FPE ?



Pour devenir membres du FPE, les associations doivent satisfaire à des critères relatifs à la **légitimité**, la **représentation**, la **démocratie**, la **responsabilité** et la **transparence**.

Les associations qui ne répondent pas à ces cinq critères pour devenir **membres à part entière** mais qui ont l'intention d'y remédier dans un avenir proche, peuvent devenir **membres provisoires**. Si elles ne satisfont pas aux critères dans les deux ans, elles seront considérées comme **membres associés**.

Devenir membre du FPE confère une valeur ajoutée :

- ➔ **Influencer** les politiques européennes qui affecteront directement tous les groupes de patients.
- ➔ **Échanger** des idées et des expériences avec des organisations sœurs à travers l'UE.
- ➔ Être un membre actif du **Mouvement européen des Patients**.
- ➔ Accéder aux **événements** du FPE (assemblées générales annuelles, séminaires de formation, etc.).
- ➔ Accéder aux **outils d'information** du FPE (bulletin d'information mensuel, documents politiques, témoignages sur le blog, actualités par e-mail).

FORUM DES PATIENTS EUROPÉEN

Rue du commerce, 31
1000 Bruxelles, Belgique
Téléphone : + 32 (0)2 280 23 34
E-mail : info@eu-patient.eu

👉 www.eu-patient.eu

👉 www.eu-patient.eu/blog

 @eupatientsforum

 [www.facebook.com/
europeanpatientsforum](http://www.facebook.com/europeanpatientsforum)

Traduction : Locordia Communications
www.locordia.com



Ce dépliant provient du Programme de Travail 2013 qui a bénéficié de fonds de l'Union européenne, dans le cadre du Programme de santé.

Clause de non-responsabilité : le contenu de ce dépliant n'engage que son auteur et l'agence exécutive ne peut être tenue pour responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans ce dépliant.